

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 86 (1998)

Heft: 1414

Artikel: En savoir plus : où s'adresser

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-284625>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

«La loi sur l'égalité commence à se faire connaître!»

Nicole Golay, quel bilan tirez-vous de l'activité du Bureau vaudois de l'égalité depuis son ouverture, le 14 juin 1991?

Précisons d'emblée que, à l'époque où Françoise Pasche l'a créé, il n'était pas encore inscrit dans la loi d'application de la loi fédérale sur l'égalité, ce qui rendait sa position délicate. C'est chose faite depuis septembre 1996, juste après mon entrée en fonction, ce qui me permet une marge de manœuvre supérieure.

Parallèlement à une diffusion de la toute nouvelle loi cantonale sur l'égalité, ma première tâche a été d'engager une juriste à mi-temps. Son travail: accueil des femmes discriminées, analyse juridique des cas présentés, informations sur les possibilités offertes pour faire valoir leurs droits, accompagnement dans des procédures informelles. Notre mandat ne nous permet pas de les accompagner si elles déposent action auprès du tribunal. Le bureau peut être appelé à donner un préavis sur la base des dossiers, dont nous commençons à voir augmenter le nombre, car la loi sur l'égalité commence à se faire connaître!

Une autre de mes tâches consiste à gérer la Garderie de l'Etat de Vaud créée par Françoise Pasche. Enfin, nous avons lancé une campagne sur le harcèlement sexuel au printemps 1997 et relayé, cette même année, la campagne nationale contre la violence domestique.

Et pour l'avenir?

Avec le bureau genevois, un projet de formation pour demandeuses d'emploi. Autre projet: encourager l'apprentissage avec le Service de la formation professionnelle, conformément à un arrêté fédéral visant à offrir un éventail plus large de choix professionnels et de places d'apprentissage aux filles. Par ailleurs, j'ai l'intention de produire un rapport, réalisé à partir d'une enquête, sur la situation des femmes dans l'administration vaudoise, qui aboutira à la mise sur pied d'un pro-

gramme de promotion féminine dans les postes élevés de cette administration.

Votre collaboration avec la déléguée lausannoise?

Fructueuse. J'ai organisé avec elle un colloque à l'EPFL à l'occasion de la Campagne nationale contre la violence domestique.

Et avec votre supérieure hiérarchique, la Conseillère d'Etat Jacqueline Maurer?

Elle s'est intensifiée depuis quelques mois. Son appui nous est précieux pour amener des propositions au Conseil d'Etat. J'apprécie qu'on n'ait pas placé les femmes dans les affaires sociales, comme c'est souvent le cas.

Quid de la Commission consultative à l'égalité?

Elle doit nous soutenir dans nos actions, amener des demandes de la base, définir des besoins. Elle n'a pas de fonction décisionnelle, mais permet un contact entre différents milieux.

Propos recueillis par **Nicole Matthey K.**

*A signaler,
en collaboration avec
le bureau de l'égalité, une
réalisation novatrice du BIF
(Bureau Information Femmes)
à Lausanne: le «Réseau-Egalité». Ce réseau permet aux femmes discriminées de se faire épauler, selon les cas, par des associations, des syndicats, des avocat-e-s ou le bureau de l'égalité.
Renseignements:
BIF - tél 021 320 04 04*

EN SAVOIR PLUS: OÙ S'ADRESSER

CONFÉDÉRATION

BERNE • Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes

Tél 031/ 322 68 43 - Fax 322 92 81

- **Office fédéral du personnel, Bureau de la condition féminine**

Tél 031/ 322 62 56 - Fax 324 88 80

CANTONS

ARGOVIE • Adjunktin für Personalrecht und Gleichstellung

Tél 062/ 835 25 04 - Fax 835 25 09

- **Kantionale Fachstelle für die Gleichstellung von Frauen und Männern**

Tél 062/ 835 12 11 - Fax 835 12 19

BÂLE-CAMPAGNE • Büro für die Gleichstellung von Frau und Mann

Tél 061/ 925 62 23 - Fax 925 69 61

BÂLE-VILLE • Gleichstellungsbüro

Tél 061/ 267 66 81 Fax 061/ 267 66 80

BERNE • Bureau cantonal de l'égalité entre la femme et l'homme

Tél 031/ 633 75 77 - Fax 633 75 05

FRIBOURG • Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille

Tél 026/ 305 23 85 - Fax 305 23 87

GENEVE • Bureau de l'égalité des droits entre homme et femme

Tél 022/ 301 37 00 - Fax 301 37 92

JURA • Bureau de la condition féminine

Tél 032/ 422 98 66 - Fax 422 98 68

LUCERNE • Büro für die Gleichstellung

Tél 041/ 228 67 14 - Fax 228 67 33

NEUCHÂTEL • Déléguée à la politique familiale et à l'égalité

Tél 032/ 889 61 20 - Fax 889 60 44

SAINT-GALL • Stelle für Gleichberechtigungsfragen von Frau und Mann

Tél 071/ 222 44 73 - Fax 223 83 75

TESSIN • Consulente del Consiglio di Stato per la Condizione femminile

Tél 091/ 804 43 08 - Fax 804 44 15

VALAIS • Bureau de l'égalité des droits entre hommes et femmes

Tél 027/ 606 21 20 - Fax 606 49 54

VAUD • Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes

Tél 021/ 316 61 30 - Fax 316 62 90

ZURICH • Fachstelle für Gleichberechtigungsfragen

Tél 01/ 259 25 72 - Fax 291 00 95

COMMUNES

BÂLE • Beauftragte für Frauenfragen

Tél 061/ 267 99 49 - Fax 267 99 47

BERNE • Fachstelle für die Gleichstellung von Frau und Mann

Tél 031/ 321 62 91 - Fax 321 62 93

LAUSANNE • Déléguée à l'égalité

Tél 021/ 315 23 61 - Fax 315 20 03

WINTERTHOUR • Beauftragte für Gleichberechtigungsfragen

Tél 052/ 267 53 58 - Fax 267 62 26

ZURICH • Fachstelle für Frauenfragen

Tél 01/ 216 37 71 - Fax 01/ 216 37 40

ZURICH • Büro für die Gleichstellung von Frau und Mann

Tél 01/ 216 37 37 - Fax 01/ 216 37 44

A commander, la brochure «Les bureaux de l'égalité se présentent», au Bureau de l'égalité de votre région, éditée par la Conférence suisse des déléguées à l'égalité entre femmes et hommes, mars 1996.